

Domaine Public DP

1006

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

6 septembre 1990

Vingt-septième année

Exercice de consensus helvétique

Les lecteurs de *Domaine public* trouveront dans ce numéro un texte-manifeste que nous signons en commun avec le journal patronal *Entreprise romande*. Il porte sur la réforme des finances fédérales. Deux explications s'imposent. Pourquoi avoir choisi cet objet politique? Pourquoi, si nous avons sur cette question quelque chose à dire, ne sommes-nous pas assez grands pour le dire tout seuls? La réforme des finances fédérales, sujet récurrent de la politique suisse, fait partie de cette actualité à la fois ingrate et essentielle que nous suivons. Il y a deux ans, Yvette Jaggi avait défini nos thèses dans un numéro spécial (*L'Occasion européenne* – DP 917).

Depuis, le débat est entré dans le vif; la Constitution impose un délai impératif au Parlement et au peuple. Le Conseil des Etats a pris position. Il préconise ce que nous souhaitons, la TVA européenne, mais sans accompagner ce changement de mesures sociales et fiscales qui permettraient d'en garantir l'équilibre et d'en assurer le succès.

Plusieurs observateurs, de tous horizons, et par exemple la *Neue Zürcher Zeitung*, ont constaté le caractère inachevé de la réforme.

En Suisse romande, *Entreprise romande* avait de son côté pris position de manière concordante avec la nôtre. Nous avions l'intention d'avoir avec ce journal, une ou deux fois l'an, des débats sur des sujets de rapprochement ou d'affrontement pour aboutir à un texte publié par les deux journaux dans la même version. Le souhait était partagé par les deux rédactions de rompre le cloisonnement des publics, de proposer des choix de contenu et non pas d'étiquette, de contribuer au débat politique autrement que par des arguments standards où l'on compte les points sans avancer.

Après une rencontre-débat, à laquelle

participaient Michel Barde et Victor Lasserre d'un côté, Yvette Jaggi et André Gavillet de l'autre, l'accord s'est fait pour la rédaction d'un texte commun (*lire page 2*).

Précisons bien qu'il ne s'agit pas pour nous d'un exercice de style.

Nous avons la conviction que la Suisse aura à affronter des échéances difficiles: celle des nouvelles donnes internationales, celle de l'institutionnalisation de l'Europe. Elles exigeront une capacité minimale de concordance, ne serait-ce que pour franchir les contrôles de la démocratie directe.

Les Chambres fédérales ne donnent pas l'impression d'être en mesure de mettre sous toit ces réformes sans qu'à l'extérieur du vase clos des délibérations se manifestent des courants porteurs, c'est-à-dire, si l'on tient compte des cloisonnements politiques, des transcourants.

Les initiatives populaires ne focalisent pas de tels mouvements. Au contraire, elles expriment le plus souvent la recherche d'une sorte de pureté idéologique, un se faire plaisir, un faux-agir.

Dans la recherche d'une solution politique, il est facile pour chacun de croire que sa petite idée est la bonne. Il est donc bon de la tester et de la soumettre au jugement critique d'un autrui politique. S'il y a accord, on est en droit — c'est même un devoir — d'élargir la discussion.

La gauche doit prouver sa capacité de proposition, en amont du débat parlementaire. En cas d'échec, la droite aurait à assumer le refus d'une proposition non partisane (les responsabilités peuvent aussi être inversées) et l'opposition finale ne serait pas une opposition-alibi, mais une opposition fondée. Mais l'objectif est de réussir, car les enjeux sont d'importance. Peut-il y avoir une intelligence réciproque?

Domaine public

Propositions pour un consensus

Réflexions communes de *Domaine public* et d'*Entreprise romande*

Pas un objet de la politique gouvernementale qui ait subi autant d'échecs. Depuis quarante ans, les projets de réforme des finances fédérales ont laissé, au long du recensement des référendums constitutionnels, beaucoup de carcasses brûlées. Jamais pourtant le peuple n'a privé l'Etat central de ressources.

Dans ce jeu répétitif de méfiance et de confiance tenue en laisse, on a pu voir une sorte de sagesse: ne pas lâcher les cordons de la bourse.

Aujourd'hui, un nouveau projet est proposé. Va-t-on assister au ixième épisode de la série avec, pour soutenir l'intérêt, quelques retouches au scénario? Le projet gouvernemental est, cette fois-ci, d'une prudence extrême, intériorisée; et c'est le Conseil des Etats qui joue les émancipés en préconisant l'introduction d'une TVA.

Nous, signataires communs de ce texte, souhaitons un projet qui réussisse. La condition du succès est un accord politique large. Alors que, *Entreprise romande* et *Domaine public*, nous appartenons à des environnements différents, nous nous sommes rencontrés sur les termes d'un projet que nous pourrions défendre avec conviction.

Pourquoi donc rompons-nous avec le jeu du perpétuel provisoire prudent?

Le statu quo, même retouché, ne peut être maintenu pour deux raisons essentielles.

La première tient à l'Europe. Il est évident que si le Parlement choisit la TVA comme mode de perception de la fiscalité indirecte, ce qui constituerait un acte important d'harmonisation avec la Communauté et nos partenaires de l'AELE, un refus n'aura pas la même signification que les actes de méfiance antérieurs. Car ce refus révélerait alors, sur un sujet où nous sommes maîtres de notre décision, une incapacité d'entre-

prendre des réformes. Le conservatisme de prudence deviendrait un conservatisme d'inertie.

Mais en contrepartie l'argument européen ne doit pas être galvaudé. Ce n'est pas un pavillon qui peut couvrir n'importe quelle marchandise, notamment un choix politique partisan. L'Europe doit être un argument reçu et non pas l'occasion d'un chantage.

La deuxième raison qui pousse à refuser un statu quo stagnant, c'est que la recherche de l'équilibre des finances fédérales a engendré des situations d'injustice. L'impôt fédéral direct, impôt à forte progression ne touchant autrefois que les contribuables aisés, est devenu un impôt général frappant même les contribuables modestes.

Or la TVA retenue par le Conseil des Etats se contente de remplacer par un autre mode de perception l'ICHA que voulait maintenir et moderniser le Conseil fédéral. Mais il s'inscrit dans la même systématique prudente: se limiter à une réforme de la fiscalité indirecte et de la loi sur le timbre, et rechercher une opération blanche par le jeu des transferts, des allègements et des extensions de l'impôt. En réalité, dans le modèle du Conseil des Etats, le taux de 6,2% dégage au profit de la caisse fédérale un supplément de recettes d'environ 800 millions, grâce à l'assiette plus large de la TVA.

Ce cadre étroit dans lequel s'inscrit la réforme fait que la consommation est chargée de 3,6 milliards qui ne soulagent que deux secteurs: l'industrie et notamment l'industrie d'exportation, que ne frappera plus la taxe occulte et qui pourra obtenir remboursement de l'impôt indirect ayant frappé ses investissements. D'autre part, la place financière suisse verra levé le handicap que représente, sur certaines opérations de titres, la perception du timbre que ne

connaît pas la concurrence étrangère.

Un tel transfert ne réunit pas les conditions du succès. Il ne crée pas les termes d'un accord politique large. Au contraire, il prépare un cumul des oppositions: celle de la gauche, celle des professions touchées par l'extension de l'impôt aux prestations de services, celle des fédéralistes qui refusent l'impôt fédéral direct rendu définitif sous une forme inchangée.

Or, à l'heure européenne, il faut vouloir le succès. D'où nos propositions.

Le principe de base est que la révision de la fiscalité indirecte doit dégager un surplus de recettes qui constitue une marge de manœuvre. Elle est indispensable pour corriger ce que nous avons appelé les injustices du statu quo stagnant.

Le taux ordinaire de la TVA (sous réserve des articles de l'actuelle liste franche) devrait être fixé à 8%. Si l'on sait que la Communauté européenne prévoit une harmonisation à l'intérieur d'une fourchette de 14% à 20% pour le taux normal et de 4% à 9% pour le taux réduit, ce taux de 8% demeure en situation de concurrence extrêmement bas.

Pour lever certaines répulsions qui tiennent plus à la peur de la charge administrative que du prélèvement fiscal, la limite d'exonération prévue à 75'000 francs pourrait être portée à 150'000, voire 250'000 francs de chiffre d'affaires. C'est un objet de négociation et d'appréciation, étant précisé que les entreprises exonérées n'auront pas la possibilité de déduire la charge antérieure.

En ce qui concerne le secteur bancaire, dont le Conseil fédéral souhaite qu'il participe partiellement à la compensation demandée, *Entreprise romande* voudrait s'en tenir à sa seule soumission à l'imposition de la TVA, au même titre que les autres agents économiques, tenant compte du fait que l'allègement de l'IFD ne porterait que sur

les personnes physiques. *Domaine public*, en revanche, considère que des mesures spécifiques pourraient être adoptées. Il convient d'en débattre.

Une TVA à 8% dégagerait une marge de manœuvre de quelque trois milliards.

Cette somme devrait être redistribuée selon deux affectations.

Un allègement substantiel de l'impôt fédéral qui frappe les personnes physiques est indispensable.

Diverses modalités de cet abattement sont envisageables qui pourront, elles aussi, faire l'objet de négociations et d'appréciations. On peut imaginer qu'avec la moitié du surplus dégagé, soit encore 1,5 milliard, il serait possible, par une déduction en francs d'impôts, d'exonérer tous les contribuables à faible revenu et de réduire ainsi l'assiette fiscale. On peut imaginer aussi une réduction en pourcentage, ou une combinaison de réductions sociales et générales.

Même si, contrairement à ce que l'on croit parfois, l'imposition indirecte a également un caractère de progressivité — plus on dépense, plus on paie d'impôts — il ne faut pas perdre de vue

que celle-ci frappera chacun, y compris les revenus les plus modestes qui ne sont pas soumis à l'impôt fédéral.

Il est donc indispensable de prévoir une mesure de compensation de nature sociale, qui soit bien ciblée.

Le Conseil des Etats a admis que la TVA pourrait être augmentée de 1,3% si le financement de l'AVS justifiait cette augmentation. Cette proposition a le mérite, en prévoyant un taux de 7,5% (6,2 + 1,3) de démontrer que le taux de 8% est réaliste et acceptable. Elle a, en revanche, deux inconvénients. Dans l'immédiat, elle n'apporte rien; elle n'est qu'une éventualité. Au futur, elle ne sera qu'une mesure de financement générale et par conséquent sans effet social précis.

Alors que l'on constate de manière générale une augmentation constante des subventions accordées par la Confédération, les économies réalisées sur le subventionnement de l'assurance maladie ont créé pour les assurés à très faible revenu, selon le Conseil fédéral lui-même, des situations pénibles. C'est la raison pour laquelle nous préconisons qu'une somme importante soit consacrée à rendre plus supportable l'assurance maladie et particulièrement l'encadrement du 4^e âge. Certes,

la révision de la loi sur l'assurance maladie est un dossier aussi difficile que celui des finances fédérales. Il ne saurait être question de cumuler les difficultés. Mais le Parlement, unanime, dans l'attente d'une révision, a affecté récemment 300 millions pour que les cas les plus douloureux puissent être corrigés. Globalement, cette somme pourrait être doublée ou triplée, à condition qu'elle ne soit pas répartie selon une formule arrosoir. Priorité aux familles et aux revenus modestes.

Enfin, l'Europe exigera de plusieurs professions des adaptations parfois difficiles. D'autre part, quelle que soit la forme de notre entrée dans l'Europe, nous aurons à renforcer notre participation aux fonds d'aide aux régions les plus pauvres. Une réserve de solidarité, intérieure et extérieure, doit donc être préservée.

Nous croyons que sur de telles bases un accord large est possible. Nous l'avons, *Entreprise romande* et *Domaine public*, expérimenté à notre échelle. Nous souhaitons que s'ouvre dans cet esprit une négociation politique au niveau national.

Domaine public

Entreprise romande

40 TONNES

La vraie solidarité

(jd) Il ne viendrait à l'idée de personne, sous prétexte de solidarité, d'offrir un verre supplémentaire à un client pris de boisson et de s'enivrer avec lui. A lire les commentaires du parti libéral après la décision du Conseil fédéral de ne pas autoriser, même temporairement, le transit des camions de 40 tonnes à travers le Gothard, on pourrait croire que ce principe de comportement ne vaut pas en matière de trafic routier pour ce parti. «Le coche est manqué», «Aide à l'Europe refusée»; cette manière de qualifier la réponse helvétique à la demande européenne de pallier la fermeture forcée et provisoire d'un axe tyrolien relève d'une analyse complètement erronée: la solidarité est justifiée lorsqu'il s'agit de contribuer à la solution d'un problème, de sortir de l'or-

nière. Dans le cas particulier, une attitude compréhensive de la Suisse n'aurait contribué qu'à faire perdurer un non-sens économique et écologique. Si l'Europe avait pu faire valoir un projet crédible — chronologie, investissements et prescriptions — de solution au trafic des marchandises, compatible avec les exigences de l'environnement, il y aurait eu matière à négociation. Mais les gouvernements sont encore trop sensibles aux intérêts des transporteurs routiers et ces derniers, on le sait d'expérience, ne comprennent que le langage de la contrainte. L'effondrement du pont de Kufstein est dans ce sens une aubaine. Alors que les populations alpines de France et d'Autriche manifestent leur refus de supporter plus longtemps les nuisances du trafic routier au nom des impératifs économiques à court terme de l'Europe unie, la réponse négative de la Suisse traduit une véritable solidarité, seule à même d'imposer un changement radical de la politique européenne des transports. ■

EN DÉMOCRATIE DIRECTE

Le ridicule ne tue pas

(pi) La démocratie directe est décidément un exercice bien difficile: même les professionnels de la politique se fichent dedans. Voilà-t-il pas en effet que la conseillère nationale Geneviève Aubry, rédactrice responsable de *L'Atout*, cette propagande paraissant sous forme d'annonces dans les journaux, déclare, après un plaidoyer en faveur des camions de 2,50 mètres: «Ayons le courage de voter NON le 23 septembre prochain.» Madame Aubry devrait pourtant savoir que lors d'un référendum, la question posée est: «Acceptez-vous la modification de la loi...» Le plus cocasse, c'est que l'encart en question était titré: «Quand la démocratie se ridiculise!» Une nouvelle preuve en tout cas que le ridicule ne tue pas. ■

Vive la crise

(y) On savait la SSR en position difficile, dans l'attente impatiente de toucher le produit d'une hausse de 30% des redevances radio-télévision, qui d'ailleurs n'apporterait au mieux qu'un soulagement momentané. Mais d'ici à penser que les traitements et cachets étaient financés par l'emprunt depuis la moitié de l'année courante...

Comment en est-on arrivé là? D'où vient le trou estimé présentement à 200 millions, après un déficit de «seulement» 45 millions à fin 1989? Les syndicats ont raison de poser tout haut la question, même si leurs délégués au comité central ont eu en mains les documents laissant prévoir la catastrophe. Sans disposer des rapports de l'inspectorat interne, toujours considérés comme exagérément alarmistes par la direction des finances de la SSR, les représentants du personnel ont pu voir le budget 90, et surtout la planification financière 1990-94, établie en été 1989: elle prévoyait un taux d'inflation de 4% pour l'année courante, de 3,5% pour 1991 et de 2,5% pour la suite, avec des déficits dépassant les 100 millions dès 1992; pour équilibrer le résultat global, il fallait alors une hausse des redevances de 20% dès le 1^{er} janvier 1991 et de 6% deux ans plus tard.

Toutes ces prévisions sont désormais dépassées par l'inflation accélérée, et pour toutes sortes d'autres raisons plus graves, parce que structurelles. Ces dernières années, la SSR a cédé plus que jamais à ce vieux démon des institutions qui les pousse à poser la pyramide sur la tête: il y a trop de cadres supérieurs, de directeurs et d'adjoints dans toutes les unités administratives. A cela s'ajoutent divers facteurs de hausse des coûts, sur plusieurs années au moins: une convention collective du travail exemplaire, mais d'une application fort coûteuse; le rattachement du personnel à la Caisse fédérale d'assurances, avec tous les problèmes de rachat bien connus; le paiement des installations des studios aux PTT qui les ont (plutôt bien) vendues à la SSR; le long combat, en grande partie perdu en 1988, contre «l'emprise» du contrôle fédéral des finances, auquel la Confédération comptait pourtant avec raison faire exercer sa mission de haute surveillance.

Autre élément, peut-être pas essentiel, mais certainement symbolique: la forme

juridique. On oublie peut-être que, tant au niveau national que régional, la SSR est une simple association au sens des articles 60 ss du Code civil, avec tout ce que cela signifie de lourdeur et d'adaptation à la gestion d'une «entreprise» dont le mouvement d'affaires annuel approche les 900 millions. Il ne fait aucun doute que le comité central ne peut pas vraiment jouer le rôle important que lui donnent les statuts. Tout naturellement, la direction générale prend le dessus — sans que cette prédominance soit avouée comme dans les SA avec l'administrateur-délégué et son comité du conseil, ou dans une fondation avec le président.

S'en sortir

Il faudra beaucoup de courage aux responsables de la SSR pour sortir la radio-télévision de service public de l'ornière financière dans laquelle elle s'est enfoncée — et cela au moment même où elle aurait besoin de toutes ses forces pour faire face à la fois à la concurrence des émetteurs étrangers et privés, et aux attaques virulentes de la droite contre l'autonomie de ses programmes. A moyen terme, les trains successifs d'économies et le redimensionnement envisagé à l'échelle de la direction générale comme des régions ne vont pas résoudre le problème. L'effet de soulagement momentané sera coûteux en termes de climat dans l'entreprise et de situations personnelles douloureuses, sans pour autant que les structures soient réformées.

Or c'est à ce niveau qu'il faut agir, en reposant la pyramide sur sa base, en allégeant les directions régionales (qui devraient au moins loger dans les studios), en dégraissant les services administratifs, toujours plus nombreux par rapport aux gens de programmes.

Côté recettes, la Suisse peut se payer une radio-télévision de service public. Aux deux piliers de financement jus-

qu'ici exploités (redevances et publicité TV) doit s'ajouter une aide fédérale au titre de ce service justement, par analogie avec les «prestations pour l'économie générale» dans le secteur des transports ferroviaires par exemple. C'est la seule manière d'échapper à une dépendance irréversible déjà évidente, même dans les programmes radio, qui anticipent sur les dispositions de la future loi radio-TV: le sponsoring — ou le parrainage — qui fait des ravages dans les grilles d'été et va se généraliser sur les ondes pour financer jeux et animations divers, à moins qu'une autre source permette d'échapper à cette publicité (mal) déguisée, et finalement beaucoup moins coûteuse pour les (faux) annonceurs, du type grande-maison-à-succursales-multiples-avec-siège-à-Zurich.

Moins bon mais plus cher

Il y a beaucoup à faire pour tirer la SSR de sa très mauvaise position actuelle. Quoi qu'on en dise, la diminution de postes de 6% pour l'ensemble du pays, ainsi que la réduction des investissements de 25%, vont entraîner une baisse du niveau des prestations, qui évolueront donc en sens inverse de la taxe. Et comme si cela ne suffisait pas, les responsables de la SSR vont devoir compléter les exercices d'économie successifs par des choix à plus long terme, en affrontant les vraies questions: faut-il poursuivre l'occupation «schürmännienne» de tous les terrains? Où se situent les limites de la diversification de l'offre de programmes? Quelle est la mission, unique et irremplaçable, d'une radio-télévision de service public? En clair et concrètement, par exemple: faut-il neuf programmes de radio (trois par région), hypocritement financés en partie par le produit de la publicité à la télévision?

S'il n'y avait pas tant de planificateurs et d'analyseurs de sondages, si les programmes dépendaient plus de la réflexion politique que de la dictature des taux d'audience, la réponse à ces questions fondamentales viendrait sans peine; et sans reproche — tout juste une grogne sans commune mesure avec le mécontentement général provoqué aujourd'hui par l'absence de choix clairs. Reste à saisir la chance unique offerte par la crise majeure que connaît aujourd'hui la SSR. ■

Patience, on essaie

(pi) C'est en mai 1987 que les PTT ont lancé leur projet de «Communes modèles suisses pour la communication», dans le but de mieux saisir les besoins en télécommunications de la population et d'évaluer les répercussions sociales de la mise en œuvre de nouvelles techniques. Douze communes ou groupements de communes bénéficient ainsi du soutien logistique et financier de la régie fédérale pour la réalisation d'une centaine de projets.

Autant le dire tout de suite: aucun bouleversement n'est à attendre de cette expérience, si ce n'est que la Suisse aura pris quelques années pour tester des réalisations techniquement possibles depuis belle lurette et que nos voisins français, par exemple, pratiquent déjà de longue date. Il y a bien quelques projets intéressants, mais qui touchent finalement assez peu «l'homme de la rue», le consommateur courant pour lequel l'écran à domicile n'est pas encore pour demain faute d'une réelle utilité. Et celui qui suit, même de loin, l'évolution des possibilités offertes dans le domaine des télécommunications s'étonnera qu'il faille un projet-pilote pour tester la transmission de dossiers médicaux entre Nyon et Lausanne, tenter la mise en place d'un centre de commandes pour pièces détachées de motos à Sursee, réaliser l'amélioration des échanges d'informations entre les offices du tourisme régional de Saint-Moritz et cantonal de Coire ou encore offrir aux habitants de Locarno, via le Vidéotex, des informations sur les offres spéciales des commerçants locaux et sur les programmes des cinémas.

En fouillant dans les rapports, on trouve bien une ou deux expériences intéressantes de décentralisation — par exemple ces quatre (oui, quatre!) personnes employées dans un centre de télétravail à Disentis/Mustér, la possibilité pour les étudiants de Maur d'avoir accès depuis chez eux aux ordinateurs des écoles supérieures de Zurich ou l'installation de centres de «visioconférence» à travers le pays — mais rien qui devrait permettre d'apporter une contribution au problème des pendulaires par le transfert en nombre d'emplois dans les campagnes.

On en vient même à se demander pourquoi on fait tant d'essais plutôt que de passer directement au stade de la réalisation généralisée de centres modernes de télécommunications dans tout le

pays, à l'image du Val-de-Travers, en ayant soin de mettre à disposition ce service à proximité des utilisateurs: dans les zones industrielles où sont concentrées les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens de s'équiper du matériel dernier cri mais n'en ont pas moins besoin d'échanger des informations de toute nature avec le monde entier.

C'est à Maur qu'il faut se rendre pour

NOTE DE LECTURE

Trois grandes dames

(cfp) Anne-Marie Käppeli démontre dans son livre* qu'il y a encore beaucoup de découvertes à faire dans l'histoire de la Suisse romande. J'ai lu d'un trait cette étude et j'y ai trouvé suffisamment d'indications pour qu'elle constitue un ouvrage de référence. Le sous-titre «Ethique et politique du féminisme protestant 1875-1928» donne le ton. Il s'agit en effet de l'évocation de l'action de femmes appartenant à la bourgeoisie pour faire cesser le scandale de la réglementation par l'Etat de l'exploitation sexuelle dans des maisons spécialisées bénéficiant d'une autorisation officielle. Cette campagne abolitionniste a duré longtemps et il a fallu beaucoup de courage pour faire publiquement de la propagande pour cette question de morale sociale. Privées du droit de vote, les féministes n'ont pas hésité à faire du «lobbying», à écrire, à participer activement à diverses associations et à faire intervenir des parlementaires amis lorsqu'il était indispensable d'agir par les moyens politiques existants. C'est l'occasion de redécouvrir le Groupe national qui a marqué sa présence au Grand Conseil de Genève de 1895-1910.

découvrir l'audacieux et inquiétant projet de téléassemblée communale, avec possibilité, dans un premier temps, de suivre les débats, de faire entendre sa voix et de voter depuis son salon, en attendant le moment où plus personne n'aura besoin de se déplacer, tous les participants étant devant leur télévision (peut-être pourront-ils même zapper, un moment le match de foot, un moment l'achat d'un nouveau véhicule pour la voirie...)

Faut-il saluer les efforts des autorités de Maur pour encourager la participation des citoyens à la vie de leur commune ou déplorer qu'on commence par supprimer les bonnes occasions de se déplacer, celles qui permettent de mieux se connaître à l'intérieur d'une localité? Pour l'heure, ce projet alémanique semble intransposable dans le canton de Vaud: le carnotzet électronique n'est pas annoncé avant plusieurs années. ■

S'il est fait mention des hommes, de toutes tendances, qui participèrent à ces actions, le livre est dominé par trois grandes dames: Joséphine Butler, une féministe anglaise, Emilie de Morsier, née Naville, une féministe protestante d'origine genevoise et Emma Pieczynska-Reichenbach, d'origine bernoise mais née à Paris. C'est pourtant en Suisse qu'elle a été la plus active.

Lorsqu'il s'agit de faire l'histoire des femmes, il y a presque tout à découvrir, c'est pourquoi le livre nous fait aborder de nombreux sujets qui amènent à réfléchir et à se poser d'autres questions. Les trois annexes aideront à aller au-delà, puisqu'il y a une brève bibliographie de vingt femmes et de quinze hommes qui ont joué un rôle dans la lutte abolitionniste; il y a aussi de nombreux «repères» dans l'organisation du féminisme suisse romand à partir de l'arrivée de Joséphine Butler» ainsi qu'un extrait généalogique de la parenté Naville-de-Morsier, famille qui a joué un rôle clé dans cette lutte pour une action sociale et morale.

Un regret: pourquoi ne pas avoir indiqué 1925, date de la fermeture des maisons closes à Genève? Cela aurait démontré que le vote négatif de 1896 n'avait été qu'une bataille perdue. ■

*Anne-Marie Käppeli, *Sublime croisade*, Editions Zoe, collection histoire.

A la découverte de Vinet

Avez-vous lu le dernier roman d'Oriana Fallaci, *Insciallah*, 795 pages, quelque chose comme *Si Dieu le veut*, qui vient de paraître? Non? Moi non plus, mais ça viendra. En attendant, déjà la presse se déchaine, généralement contre («Dieu n'a pas voulu», conclut *l'Espresso*) — mais ç'avait déjà été le cas pour *Un Uomo*, ce qui n'avait pas empêché le livre de se vendre à des centaines de milliers d'exemplaires! Confiant, l'éditeur Rizzoli en attend au moins autant, sinon plus, de ce nouveau pavé.

Insciallah n'est d'ailleurs pas le seul os que les journaux aient à se mettre sous la dent, à côté de l'effarant acquittement des accusés de Bologne: dans *l'Espresso*, belle enquête, de douze pages, sur l'homosexualité des prêtres. Enfin la lumière sur cet important sujet — on va pouvoir oublier la déception du Mondiale. D'autres sujets, malheureusement, continuent d'être négligés: par exemple, on ignore tout de la constipation chez les agents de change; de l'entérite chez les habitants célibataires de l'Emilie-Romagne (pardonnez-moi, Frochaux, je vous plagie!); de tant d'autres questions capitales que les tabous et l'esprit de désinformation systématique de la presse nous empêchent de connaître... Comme le relevait très justement notre ami Assurancetourix, nous en sommes à ne pouvoir imaginer l'haleine de Baudelaire et de La Rochefoucauld

— car en vérité aucune étude sérieuse ne leur a été consacrée...

En attendant, parlons du livre de Bernard Reymond, *A la découverte d'Alexandre Vinet* (l'Aire).

Pour autant que j'en puisse juger, en 13 chapitres et 154 pages, il donne un aperçu très clair et très ferme d'une œuvre énorme — plus de trente volumes publiés par la Société des éditions Vinet. Je regretterai seulement qu'il ne propose ni index, ni bibliographie, ce qui en rend l'usage malcommode.

Quant au fond...

Pour aborder l'aspect qui me concerne plus particulièrement, celui du critique littéraire et de l'historien de la littérature que fut Vinet; celui de l'auteur d'une *Chrestomathie* remarquable et non dépassée, qui fut utilisée par tous les gymnasiens jusqu'à la guerre, Bernard Reymond lui rend justice et en rend compte, même si Vinet n'en sort pas forcément grandi.

Son point de vue était d'abord *moral* (quoiqu'il accordât grande importance à

la forme, à la bienfaisance) — ce qui l'a conduit à méconnaître le romantisme en général, et Victor Hugo en particulier — et malheureusement, son influence a duré jusqu'à nous. A rejeter aussi les «Lumières», c'est-à-dire Voltaire et les Encyclopédistes. On ne prête qu'aux riches: Bernard Reymond me paraît en rajouter, quand bizarrement il reproche à Vinet de ne manifester aucune réticence devant l'admirable plaidoyer de Montesquieu contre le racisme et l'esclavage qui figure dans *l'Esprit des Lois*, et qui serait une «argumentation scandaleuse» selon l'auteur. Ame ingénue, n'aurait-il pas senti l'ironie terrible de Montesquieu — que Vinet a pleinement saisie et que sans nul doute il apporte?

Quant à l'aspect théologique, je préfère me taire, car ce n'est pas ma partie. Je dirais toutefois que des lignes comme les suivantes (p. 148): «Regardant le Christ, nous devons surtout contempler en lui le Crucifié. Car c'est en Jésus cloué sur la croix que nous voyons toute la justice et toute la miséricorde de Dieu» — des lignes dont je ne doute pas qu'elles traduisent fidèlement la pensée de Vinet — me paraissent relever de la tétatologie plus que de la théologie. ■

MÉDECINE

Faut-il rationner la consommation?

(jd) Le rationnement des soins médicaux doit-il être laissé à la discrétion des praticiens ou faire l'objet d'un débat politique et de critères explicites? La question n'a rien d'académique. Dans l'Etat américain de l'Oregon, 3000 prestations médicales ont été classées selon un ordre de priorité, classement qui a été soumis à une vaste consultation. Le parlement sera saisi de cette proposition et devra décider quelles interventions à l'avenir ne seront plus financées par l'Etat. A l'origine de cette procédure, l'arbitrage imposé par la situation des finances publiques.

L'opération peut paraître brutale et même choquante à une société comme la nôtre, où règne un large consensus sur le droit aux soins et où le progrès incessant des techniques médicales peut faire croire à un constant accroissement du pouvoir humain sur la maladie. Or c'est précisément l'offre toujours plus abondante de nouvelles prestations

et de techniques nouvelles, et le coût de leur application, qui conduit tout droit au rationnement. On connaît bien les difficultés auxquelles se heurtent les transplantations d'organes et qui sont dues au premier chef au manque de donneurs. Mais si l'offre d'organes était suffisante, il y a fort à parier que le coût de ce type d'intervention deviendrait vite problématique. On parle moins des décisions quotidiennes d'interruption de traitement dans les services de réanimation et des listes d'attente pour les opérations coronariennes.

Ce n'est donc pas sans raison que l'Association suisse de politique de la santé a abordé ce thème au cours d'un colloque dont le *Tages-Anzeiger* a rendu compte dans son édition du 25 août. Sur le diagnostic des causes d'un tel problème, il n'y a guère de contestation. La croissance des coûts de la santé a des limites; même une société aussi riche que la nôtre ne peut, à terme, se payer

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (JG)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelli

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

La Suisse dans cette logique

(ag) Les adversaires, pourtant acharnés, de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies n'ont pas bronché, à quelques exceptions près, quand le Conseil fédéral a pris les dispositions utiles, en son pouvoir, pour sanctionner l'agression de l'Irak et l'annexion du Koweït. Pourtant nous avons agi comme si nous avions été membres à part entière de l'ONU.

Le fait que nous ne participions pas à l'institution internationale affaiblit notre prise de position, même si elle est en concordance avec celle des autres Etats. Car la diplomatie suisse se croit obligée de justifier les décisions de sanction, à chaque coup, puisqu'elles ne découlent pas d'une participation à l'ONU. Et l'argumentation officielle, même si elle est recevable, présente les défauts de l'alignement. Telle qu'elle a été développée, déjà dans des crises antérieures, elle tient dans le raisonnement suivant: lorsqu'il y a action concordante de la com-

munauté internationale, la Suisse pourtant neutre, ne saurait se distinguer.

Le critère principal pour juger de la transgression du droit international ne saurait être seulement l'ampleur de la réaction qu'il suscite. Ce n'est pas une question de plus ou de moins. L'annexion d'un Etat souverain est le mépris total des traités, chiffons de papier. Certes au jeu des intérêts des puissances grandes, moyennes et petites, chacun essaie de gagner, de ramasser les meilleures plies. Beaucoup trichent. Mais la liquidation physique d'un joueur outrepassa toute violation ou tricherie. C'est le meurtre international.

Si elle était membre de l'ONU, la condamnation suisse pourrait être fondée aussi sur l'appartenance à une communauté institutionnalisée: un membre de la communauté ne peut pas être «tué» sans réaction solidaire de tous.

En condamnant pour son compte, puis en accompagnant (pour ne pas dire «en suivant») les sanctions, la Suisse se singularise et perd un peu de sa crédibilité. Si elle était membre de la communauté, son comportement découlerait de ses engagements; il n'aurait pas à être justifié. Sa neutralité historique, qu'auraient admise les Nations Unies si elle avait adhéré (neutralité ne veut pas dire abstention en toutes circonstances) serait mieux valorisée à l'intérieur de l'institution qu'en dehors et sa politique plus claire.

On ne saurait certes faire le moindre reproche au Conseil fédéral. Qu'on juge en comparaison le repoussoir Waldheim! Mais la politique présentée comme un alignement sur la communauté internationale — sans être membre de ses institutions — c'est une politique d'entre deux chaises.

Dans cet affrontement où la résistance à la propagande et à la perversion des jugements sera, dans la durée, décisive, on

lira, comme document type d'un retournement du sens des faits et des mots, le texte commun publié dans *L'Humanité* (29 août) par Roger Garaudy et Ahmed Ben Bella.

Par exemple: «*Le sens profond de l'invasion américaine du Golfe après celles, par exemple, du Vietnam et de Panama risque d'être occulté par le vacarme des médias. C'est la guerre du pétrole, une nouvelle agression contre le tiers monde, une escalade décisive dans la guerre des riches contre les pauvres, camouflée en défense locale d'un peuple souverain contre une invasion étrangère.*»

Tout y est. De la même aune suivent: amalgame avec des situations non semblables, fausse justification par l'histoire: le Koweït n'est indépendant que depuis 1961 (on a aussi entendu cela pour les Etats baltes); la réaction légitime de l'agressé présentée comme un obstacle à la paix: «*L'intervention militaire immédiate a rendu impossible toute solution négociée entre les pays arabes...*», le tout sous un titre destiné à culpabiliser les défenseurs du droit international: «Eviter l'apocalypse». ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Disparition en Autriche du quotidien AZ appartenant jusqu'il y a peu au parti socialiste de ce pays. Ce parti tente maintenant de lancer un hebdomadaire sous le titre *Bewegung* et la rédaction du quotidien essaie de trouver les moyens de continuer à publier AZ comme quotidien libéral selon le modèle italien de *Repubblica*. Le manque de publicité a précipité la chute de AZ qui comptait plus de 200'000 lecteurs.

Après avoir pu faire expérimenter une radio diffusant de la musique classique sur le plan local, Roger Schawinski vient d'obtenir la concession pour une diffusion de musique classique par satellite, ce qui concurrencera la chaîne de la SSR, Espace 2.

Un essai de radio locale a lieu au Liechtenstein. Le *Tages-Anzeiger* et un éditeur du Vorarlberg y participent.

tout ce que le marché médical propose. Plus grave encore: la pénurie de personnel soignant dont les spécialistes s'accordent à penser qu'elle va empirer.

Face à cette impasse, la première réaction consiste à examiner de manière critique les soins actuellement dispensés. Il y a là une source d'économies importante: on estime qu'un tiers des interventions sont inutiles; le nombre de lits pour maladies aiguës excède de 5 à 15'000 le besoin effectif. La durée moyenne du séjour hospitalier pourrait être abaissée et le nombre de césariennes et d'ablations de la matrice réduit. Une recherche effectuée à l'hôpital universitaire de Bâle a révélé qu'un tiers des patients souffrant de douleurs cardiaques se voyaient prescrire un électrocardiogramme, mais un quart seulement lorsque le médecin avait l'obligation d'établir une ordonnance et un cinquième quand l'hôpital a établi une liste d'indications.

En conclusion, Gerhard Kocher, économiste de la santé, a répondu à la question de savoir si le rationnement des soins était une pratique inhumaine: «Ce qui est inhumain, c'est de refuser d'affronter ce problème et de laisser s'instaurer un rationnement caché, arbitraire et non démocratique.» ■

Au-delà des plaintes

Le nouveau mouvement de hausse du taux hypothécaire engagé par l'Union de banques suisses soulève quelques questions de fond qui vont au-delà de l'inopportunité de la décision et du moment choisi.

Commençons par rappeler une évidence qui, dans les circonstances présentes, est indispensable. En économie de marché, les entreprises ne connaissent pas la notion d'intérêt général. Est décisif pour leurs décisions leur seul intérêt particulier.

Les rigueurs de l'économie de marché sont en principe corrigées par le principe de concurrence. Ce qui signifie que le consommateur qui n'est pas satisfait des services d'une banque peut solder son compte et le déposer dans un autre établissement.

A l'évidence, cette possibilité est toutefois théorique. La cherté actuelle de l'argent est le signe de sa relative rareté. Une autre banque ne consentira pas facilement de prêts hypothécaires à un nouveau client, et si elle le fait, ce sera au taux des nouvelles hypothèques, plus élevé que celui des anciennes.

Donc la concurrence ne joue pas. Et par conséquent l'UBS, et les autres banques avec elle, sait qu'elle peut procéder aux majorations qu'elle veut sans prendre le risque de perdre des clients.

Parce que l'UBS augmente son taux hypothécaire, les autres banques doivent-elles en faire autant? Cette hausse allant de pair avec celle de l'épargne, tous les autres établissements sont peu ou prou tenus de s'aligner, sous peine de voir des épargnants transférer leurs dépôts. Car, dans ce cas, la concurrence joue. Le marché est verrouillé.

En fait, l'origine des tensions actuelles doit être recherchée ailleurs. Pendant longtemps, le marché des hypothèques a été financé pour l'essentiel par l'épargne ordinaire. Les faibles taux d'intérêt sur celle-ci permettaient le financement à bon compte de celui-là. Trois éléments ont modifié cet équilibre.

● L'internationalisation des marchés financiers a ouvert de nouvelles possibilités de placements mieux rémunérés de l'épargne. Avec la conséquence que, si l'épargne n'a cessé d'augmenter en Suisse ces dernières années, elle prend plus difficilement le chemin du traditionnel carnet.

● Les grandes banques relativement absentes pendant longtemps dans le secteur des hypothèques y ont largement pris pied. Elles l'ont fait sans trop se préoccuper de savoir si l'épargne déposée chez elles couvrirait les prêts qu'elles accordaient. Le rapport épargne/hypothèque est moins élevé chez elles que dans les autres banques. Elles doivent donc davantage recourir à des emprunts pour en assurer le financement. Des emprunts dont les taux sont nettement plus élevés depuis deux ans que ceux servis sur l'épargne habituelle.

● Les banques enfin ont accordé jusqu'à récemment des prêts couvrant la totalité des coûts des projets immobiliers, ne sollicitant ainsi aucun apport de fonds propres des promoteurs. Une réelle aubaine qui a permis à ces derniers d'ouvrir autant de chantiers qu'ils le pouvaient sans trop se préoccuper du prix et des coûts, puisque tout l'argent nécessaire leur était avancé et qu'il le serait aussi à ceux qui achèteraient maisons familiales ou immeubles locatifs. Le prix exorbitant des terrains et l'emballlement spéculatif de ces dernières années sont la conséquence directe de ces pratiques, que le marché était incapable de réguler car l'argent était alors abondant et bon marché.

Réformer un système où l'endettement hypothécaire atteindra vraisemblablement les 400 milliards de francs en 1990 (60'000 francs par personne) est probablement la chose la plus compliquée qui soit.

On peut penser cependant que l'obligation qui serait faite aux promoteurs et aux acheteurs d'apporter

des fonds propres et d'amortir leurs emprunts devrait contribuer à calmer le jeu. Cette mesure paraît être une condition nécessaire pour que les gens (re)deviennent attentifs aux prix et aux coûts. Les banques ont probablement raison de penser qu'à l'avenir l'écart entre les taux d'intérêt en Suisse et à l'étranger se réduira. Encore que le haut niveau de l'épargne nationale devrait permettre à la Suisse de pratiquer sur la longue période des taux plus favorables. Si cet alignement de notre pays sur les normes internationales se vérifie, il sera impératif de trouver des sources complémentaires de financement des hypothèques. Nous ne pouvons en effet supporter un endettement hypothécaire aussi élevé qu'à la condition d'avoir des taux d'intérêt modestes. Sinon ce sera toujours la croix et la bannière. Chaque période de flambée des taux d'intérêt verra se renouveler des situations socialement inacceptables du type de celle que nous vivons présentement.

Donnant donnant

On peut certes attendre un engagement supplémentaire des caisses de retraite dans ce secteur, mais gérées comme elles le sont souvent — c'est-à-dire sur la base du seul critère des avantages qu'en retirent leurs assurés — on peut craindre que leur présence reste insuffisante pour influencer le marché. D'autres mesures sont nécessaires. Par exemple celle qui consisterait à créer un type d'épargne où, en contrepartie de taux d'intérêt réduits, les déposants bénéficieraient de déductions fiscales. Cette épargne serait affectée en priorité au financement du secteur locatif, voire de la propriété par étage si l'on parvient à mettre en place un contrôle qui évite ou limite la spéculation immobilière.

Ce qui est sûr, dans tous les cas, c'est que le temps des plaintes et des jérémiades est dépassé. Il faut proposer des solutions et lancer des actions pour les faire aboutir.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi, économiste, est député au Grand Conseil neuchâtelois.